

La

# Semaine Religieuse

DE

## Québec

VOL. XXI

Québec, 13 mars 1909

No 31

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

### SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 481. — Les Quarante-Heures de la semaine, 481. — Nécrologe, 482. — Chronique diocésaine, 482. — Pour les sinistrés de Sicile et de Calabre, 483. — Décret *Ne Temere*, 484. — Ouvroir de Notre-Dame d'Afrique, 487. — Causeries historiques, 490. — Bibliographie, 494. — Le Concile, 496.

### Calendrier

— o —

14	DIM.	vl. b	III du Carême. Sol. anticip. de S. Joseph. <i>Kyr.</i> royal. II Vêp., mém. du dim.
15	Lundi	+vl	} I e la férie.
16	Mardi	+vl	
17	Merc.	b	S. Patrice, évêque et confesseur, <i>dbl. maj.</i>
18	Jeudi	b	S. Cyrille de Jérusalem, évêque et docteur.
19	Vend.	b	S. JOSEPH, confesseur, 1er Patron du pays, 1 cl.
20	Samd.	b	S. Gabriel, Archange, <i>dbl. maj.</i> (18.)

### Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

15 mars, Islet. — 17, Couvent de Thetford. — 18, Saint-Pierre, I. O. — 19, Frères des E. C., Québec.

### Nécrologe

— o —

Monsieur l'abbé Cyriac Bérubé, ancien curé de Saint-Raphaël-de-Bellechasse. Décédé le 3 du courant à Saint-Jean, I. O., était membre de la société ecclésiastique Saint-Joseph, de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec et de la société, d'une messe (section diocésaine).

EUG.-C. LAFLAMME, ptre,  
secrétaire.

Archevêché de Québec,  
le 4 mars 1909.

D'après l'*Action sociale* du 4 mars, feu M. l'abbé Cyriac Bérubé est né le 13 février 1839, de Georges Bérubé et de Marie Gagnon. Il fut ordonné prêtre le 23 septembre 1866, puis vicaire à Saint-Pascal de 1866 à 1868, à la Malbaie, de 1868 à 1869; curé de Tadoussac, de 1869 à 1875, de Saint-Ferréol, de 1875 à 1880, de N.-D.-de-l'Île-Verte, de 1880 à 1887; de Saint-Lambert-de-Lévis, de 1887 à 1892, de Saint-Victor de Tring, de 1892 à 1899, de Saint-Raphaël-de-Bellechasse, de 1899 à 1904; retiré à l'Orignal de 1904 à 1907, et à Saint-Jean, I. O., depuis 1907.

### Chronique diocésaine

— o —

— Vendredi, le 5 mars, dans la chapelle de l'Archevêché, S. G. Mgr l'Auxiliaire a conféré les ORDBES MINEURS à M. Paul D'Amours, du diocèse de Springfield.

— Samedi, le 6 mars, S. G. Mgr l'Archevêque a conféré les ordres suivants :

TONSURE : MM. Arsène Arsenault, *du diocèse de Chicago*, et M. Philippe Shainck, *du diocèse de Québec*.

SOUS-DIACONAT : MM. Alfred Chamberland, *du diocèse de Saint-Boniface*, et Paul D'Amours, *du diocèse de Springfield*, et Rév. Emile Chaussende, des PP. du Sacré-Cœur.

— Le dimanche 7 mars, S. G. Mgr l'Archevêque a conféré le DIACONAT aux trois séminaristes qui la veille avaient reçu le sous-diaconat.

— Samedi, le 6 mars, à la chapelle du Séminaire, on a chanté le service funèbre de feu l'abbé Édouard Frederick, séminariste tonsuré, de première année, du diocèse et de la ville de Québec. Le jeune séminariste défunt laisse le souvenir d'une vie exemplaire par sa piété, sa charité et son dévouement aux bonnes œuvres. Il fut le fondateur de la Conférence de Saint-Vincent de Paul qui existe, depuis trois ans, chez les élèves externes du Séminaire.

— Dimanche soir s'est faite, à la Basilique, la clôture solennelle de la neuvaine annuelle à saint François-Xavier, prêchée par le R. P. Miville, dominicain. S. G. Mgr l'Archevêque a présidé au *Te Deum* et au salut du Saint-Sacrement.

— La société de Saint-Vincent de Paul est en pleine prospérité, d'après le rapport de l'année 1908, qui a été présenté à la grande assemblée des associés, dimanche soir, dans la salle du Patronage. Les 29 conférences de la ville comptent 1223 membres. Elles ont distribué, durant l'année, des secours au montant de \$ 12.268. Le Patronage, le Refuge de nuit, l'œuvre des Sourds-Muets, tout est plein de vie et progresse admirablement.

— Dimanche dernier, S. G. Mgr l'Auxiliaire a porté la bonne parole à Saint-Jean-Port-Joli, en faveur de la Tempérance et de l'action sociale catholique.

— Mardi, à Notre-Dame-de-Lévis, ont eu lieu les funérailles de l'abbé C. Bérubé, dont nous mentionnons le décès en ce numéro. S. G. Monseigneur l'Archevêque a célébré le service funèbre et donné l'absoute. Mgr Gauvreau, curé de Saint-Roch de Québec, a prononcé une touchante oraison funèbre.

#### Pour les sinistrés de Sicile et de Calabre

La quête faite dans le diocèse de Québec pour les victimes de la Sicile et de la Calabre a donné, *jusqu'à présent*, la somme de \$3,202.12.

Les paroisses qui ont donné le plus sont les suivantes:

Saint-Roch de Québec.....	\$ 142.00
Basilique.....	100.00
Saint-Jean-Baptiste.....	70.00
Notre-Dame de Jacques-Cartier.....	60.00

Sainte-Anne de Beaupré.....	60.00
Saint Patrice.....	55.00
Saint-Sauveur.....	54.09
Saint-Joseph-de-Lévis.....	54.32
Charlesbourg.....	53.00
Notre-Dame-de-Lévis.....	50.00
Fraserville.....	45.00
Beauport.....	40.50
Saint-Augustin.....	40.00
Saint-Pierre-du-Sud.....	38.00
Saint-Alphonse-de-Thetford.....	34.00
Saint-Calixte-de-Somerset.....	28.50
Saint-Thomas-de-Montmagny.....	28.00
Saint-Zacharie.....	28.00
Saint-Joachim.....	28.00
Sainte-Marie-de-Beauce.....	27.50
Cap-Saint-Ignace.....	27.00
Congrégation de la Haute-Ville, Québec.....	25.00
Ursulines.....	25.00
Saint-Evariste.....	25.00
Saint-Michel.....	25.00
Saint-Pascal.....	25.00
Un Prélat de Sa Sainteté.....	100.00

H. T.

— o o o —

### Décret *Ne temere*

SUR LES FIANÇAILLES ET LE MARIAGE

2 AOUT 1907

— o —

L'article IX de ce décret, qui concerne l'enregistrement des mariages, présente quelques difficultés pratiques qu'il importe de faire disparaître.

Citons d'abord les clauses de cet article :

« 1. — Le mariage célébré, le curé ou celui qui tient sa place inscrira aussitôt sur le registre des mariages les noms des époux et des témoins, l'endroit et le jour où le mariage a été célébré, et les autres indications, conformément aux prescriptions des livres rituels ou du propre Ordinaire, et cela même si c'est un

autre prêtre délégué par lui ou par l'Ordinaire qui a assisté au mariage.

« 2. — En outre, le curé notera sur le registre des baptêmes que le conjoint a contracté mariage tel jour en sa présence. Si le conjoint a été baptisé ailleurs, le curé qui a assisté au mariage notifiera le susdit contrat, directement ou par l'intermédiaire de la curie épiscopale, au curé de la paroisse où le baptême a eu lieu, pour que ce mariage soit relaté dans le registre où est noté le baptême.

« 3. — Toutes les fois qu'un mariage est célébré selon les règles des articles VII et VIII, le prêtre, dans le premier cas, les témoins dans le second, sont tenus solidairement avec les contractants de veiller à ce que le mariage contracté soit noté le plus tôt possible dans les livres prescrits. »

LA PREMIÈRE CLAUSE de cet article ne contient pour nous rien de nouveau. Elle ne fait que renouveler les prescriptions du concile de Trente et du Rituel, qui sont observées, dans ce diocèse, en conformité des dispositions de la loi civile. En rappelant au curé l'obligation de procurer l'enregistrement du mariage, elle ne semble pas l'obliger à écrire matériellement, lui même, l'acte nécessaire. Il doit cependant le faire *per se* ou *per alium*. Toute cause raisonnable ou tout notable inconvénient le dispensera d'écrire *manu sua*. Comme il peut déléguer un autre prêtre pour assister au mariage, il peut aussi déléguer une autre personne pour faire les entrées requises dans les registres.

LA SECONDE CLAUSE est entièrement nouvelle. Le curé ou son remplaçant devra désormais annoter, en marge de l'acte de baptême de chacun des contractants, que tel jour il a contracté mariage dans sa paroisse. Et si l'un des deux contractants ou tous les deux ont été baptisés ailleurs, il sera tenu de notifier leur mariage au curé ou aux curés du baptême pour qu'annotation en soit faite. Cette transmission peut se faire ou directement de curé à curé, ou par le moyen de l'Ordinaire du lieu de mariage ou de l'Ordinaire du lieu de baptême. Tel sera désormais le droit commun, dont l'omission engagerait facilement la conscience : car il s'agit ici de prescriptions qui ont en vue de constater la liberté des époux et de prévenir des unions frauduleuses.

Pour faciliter la mise à exécution de cette innovation importante, voici ce qui sera de règle dans ce diocèse :

A) Le curé ou son remplaçant exigera le certificat de baptême de ceux qui se présentent pour contracter mariage. Il devra avertir ses paroissiens de la chose et insister pour les engager à s'y conformer. — Cet avertissement se donnera vers la fin des temps prohibés pour la célébration des mariages. S'il y a négligence de la part des intéressés à fournir les certificats en question, le mariage devra être retardé jusqu'à ce que l'on se soit conformé à cette formalité.

B) Les annotations prescrites se feront en marge des registres, à l'acte de baptême *de chacun des conjoints* ; elles indiqueront *les noms et les prénoms des époux, la date et l'endroit du mariage*. Ainsi on mettra en marge de l'acte de baptême du conjoint : *N. a épousé N.* (le nom de l'autre conjoint) *le.....à.....*

C) Pour les personnes qui se marient dans la paroisse où elles ont été baptisées, le curé ou son remplaçant fera lui-même l'annotation sur les registres paroissiaux.

D) Si l'un ou l'autre des conjoints a été baptisé dans une autre paroisse, le curé qui a fait le mariage transmettra au curé de la paroisse où ce conjoint a été baptisé les éléments voulus pour faire les annotations exigées : c'est-à-dire qu'il fera connaître, d'après le certificat de baptême qu'il aura reçu, *les noms et les prénoms des époux, la date et l'endroit de leur mariage, ainsi que la date précise et l'endroit de leur baptême*. Afin que cette transmission soit moins onéreuse, il est important que chaque curé possède les *blancs* nécessaires. Il pourra se les procurer au secrétariat de l'Archevêché, moyennant une légère rémunération pour les frais d'impression. Il n'aura qu'à les remplir et à les envoyer *immédiatement* aux curés des paroisses où le baptême des époux a eu lieu. Il va sans dire qu'il y aura *un double envoi* à faire, quand *les deux conjoints auront été baptisés dans des paroisses différentes*.

E) Si, après des *recherches consciencieuses*, le curé ne pouvait parvenir à connaître le lieu où l'un ou l'autre des contractants a été baptisé ; ou s'il ne pouvait pas avoir l'adresse exacte des curés auxquels il doit écrire, il enverra alors (*et seulement dans ce cas*) au secrétariat de l'Archevêché les noms des

époux avec tous les renseignements qu'il aura pu obtenir.

LA TROISIÈME CLAUSE de cet article, relative aux mariages *in extremis* contient une disposition formellement préceptive. Le prêtre qui y a assisté et les conjoints *sont tenus solidairement* d'en procurer les inscriptions aux registres de mariage et de baptême.

Par ordre,

EUG.-C. LAFLAMME, ptre,  
*secrétaire.*

Archevêché de Québec,  
le 1er mars 1909.

---

### Ouvroir de Notre-Dame d'Afrique

---

Lundi, le 1er mars dernier, s'est tenue au Postulat des Sœurs Blanches (rue des Remparts) la réunion générale annuelle de l'Ouvroir de N.-D. d'Afrique.

Un grand nombre de dames étaient présentes. Le Révérend Père Forbes, supérieur des Pères Blancs, y a donné une conférence dont voici les traits principaux.

L'Ouvroir de N.-D. d'Afrique fondé, il y a trois ans, avait un double but: 1° favoriser les vocations sacerdotales du diocèse; 2° les vocations apostoliques aux missions d'Afrique. Jusqu'ici les ecclésiastiques du Grand Séminaire ont été les seuls à bénéficier des travaux de l'Ouvroir, qui a voulu s'occuper d'abord des besoins locaux. Les Sœurs Blanches, directrices de l'Ouvroir, étaient heureuses elles-mêmes de contribuer ainsi à une œuvre diocésaine. Mais, aujourd'hui, M. le Directeur du Grand Séminaire, adressant ses remerciements aux dames de l'Ouvroir, croit devoir les avertir que les besoins de ses élèves deviennent moins pressants. Et, ne voulant pas abuser de la charité de ces dames, il exprime le désir de voir des nécessités plus urgentes bénéficier de leur zèle et de leur dévouement.

Cette lettre a déterminé le Comité à mettre l'Ouvroir entièrement au service des missions d'Afrique: ce qui n'est pas fonder une œuvre nouvelle, mais simplement modifier celle qui

existe déjà, le but secondaire de la société devenant le but principal.

L'Ouvroir garde son caractère d'œuvre canadienne en favorisant les vocations apostoliques des jeunes filles pauvres de notre pays, comme en s'efforçant de secourir tous les missionnaires du Canada en Afrique.

Le moyen sera : 1° de recueillir des aumônes en faveur de l'Œuvre ; 2° de préparer le trousseau des jeunes filles pauvres qui se destinent aux missions d'Afrique ; 3° de fournir aux missionnaires du linge d'église et d'autres objets nécessaires au culte ; 4° de confonctionner des vêtements pour les indigènes.

Le champ d'action est immense, et digne de l'ambition et du zèle de toute bonne chrétienne. Les associées seront des missionnaires par la prière, le travail ou l'aumône. La sublimité de la vocation apostolique, le dénûment de ces églises qui ne sont le plus souvent que de simples huttes en terre, l'indigence des pauvres nègres, sont autant de motifs d'encouragement.

Et le courant des vocations à l'apostolat africain, décidément établi, ira, semble-t-il, grandissant d'année en année. Ils sont déjà vingt-quatre en Afrique, les Pères Blancs sortis du Postulat de Québec, pendant que six autres aspirants se préparent à aller les rejoindre en septembre prochain. — Les Sœurs Blanches elles aussi, se recrutent d'une façon encourageante. Quinze aspirantes remplissent actuellement leur Postulat. Elles partiront au mois d'août pour l'Afrique, où les ont déjà devancées dix-sept autres Canadiennes.

Ces faits expliquent peut-être le nouveau développement de l'Ouvroir en y indiquant la main de la Providence.

Pour les ressources nécessaires, il y a tout à espérer de l'avenir, si l'on considère les sympathies témoignées à l'Ouvroir jusqu'à ce jour, et les travaux réalisés pendant ses trois années d'existence : 393 vêtements neufs et 512 raccommodages, au nombre desquels 180 soutanes.

Comme par le passé, les contributions seront volontaires pour les membres actifs ; toute personne versant une cotisation annuelle d'au moins 50 cts sera considérée comme membre honoraire. L'Œuvre compte déjà plusieurs bienfaiteurs et bienfaitrices ; elle regrette d'avoir à enregistrer aujourd'hui le



décès de l'une des plus zélées, Madame Simoneau. Les associées ne manqueront pas d'offrir à sa mémoire le tribut de leurs prières.

A ces explications que nécessitait la modification apportée à l'Ouvroir de N.-D. d'Afrique, le conférencier ajoute d'intéressants récits de missions, en particulier une lettre d'un missionnaire de Mangu, au Kikuyu, endroit où sont déjà deux jeunes Canadiennes parties du Postulat de Québec, Sr Jacques-Marie (Mlle McCone, de Québec) et Sr Thomas de Villeneuve (Mlle Bégin, de Charlesbourg).

Enfin la causerie se termine par un tableau de nature à faire rêver : celui des œuvres merveilleuses accomplies par la sodalité de Saint-Pierre-Claver, fondation assez récente de Mme la comtesse de Lelechowska. Cette société, dont le siège est à Rome, a pour but de secourir toutes les missions d'Afrique. En la seule année 1907, elle expédiait des dons en nature pour la valeur de \$ 5500.00, tant en objets de culte qu'en articles divers : depuis un autel portatif, jusqu'à des robes d'enfant, des poupées et des vélocipèdes.

L'Ouvroir de N.-D. d'Afrique ne saurait avoir la prétention d'arriver à de semblables résultats ; car il est loin d'avoir à son service les mêmes agents de propagande.

Mais, si la sodalité de Saint-Pierre Claver a pu être appelée la Mère des Missions, pourquoi l'Œuvre québécoise n'aspire-t-elle pas au titre de Mère des Missions canadiennes en Afrique ?

Les avantages spirituels accordés par Monseigneur l'Archevêque aux membres de l'association sont un gage des bénédictions du ciel. Ces avantages sont les suivants :

« 1<sup>o</sup> La bénédiction du Saint Sacrement à chaque réunion.

« 2<sup>o</sup> Une indulgence de cent jours à chaque réunion des « dames charitables, et aussi à toute personne qui contribuera à « la bonne œuvre.

« 3<sup>o</sup> Indulgence de cent jours, à gagner le jour de la fête de « N.-D. d'Afrique (8 décembre) par tout associé qui récitera un « Ave Maria avec l'invocation : « *Notre-Dame d'Afrique, priez « pour nous.* »

« 4<sup>o</sup> Indulgence de cent jours à la même condition, chaque « fois que les dames viendront travailler à l'Ouvroir. »

**Causeries historiques****QUELQUES CONVERSIONS CÉLÈBRES AUX ETATS UNIS**

M. THAYER

*(Suite.)*

« A la vue de ce superbe édifice, dit-il dans le récit qu'il a fait lui-même de sa conversion, je fus frappé d'une idée qui me parut grande. Ce temple, autrefois consacré au culte de faux dieux, devenu un temple du vrai Dieu ; la croix de Jésus-Christ élevée sur les débris de toutes les idoles réunies, comme pour lui faire un plus beau trophée, et montrée de là à toute la terre ; cette ville, autrefois maîtresse de toute la terre et capitale du monde païen, devenue la capitale du monde chrétien : voilà des monuments parlants et toujours subsistants du triomphe de Jésus-Christ.

« Cette idée me plaisait beaucoup, et comme j'aimais l'éloquence de la chaire, je désirais qu'elle fût vraie, pour pouvoir traiter un si beau sujet. »

En visitant les monuments religieux, M. Thayer fut amené à étudier à fond la religion même qui les avait inspirés. Il s'adressa naturellement à des ecclésiastiques. Les premiers qu'il rencontra avaient plus de piété que de lumière (1) : voyant un protestant décidé, ils le condamnèrent sans l'éclairer. D'autres lui procurèrent, soit de vive voix, soit en lui prêtant des livres, les instructions qu'il désirait ; c'étaient des Jésuites. Un religieux lui fit distinguer exactement ce qui est de foi parmi les catholiques, d'avec les simples opinions que l'Eglise permet de traiter dans les écoles, sans les adopter, ni les rejeter. Cette distinction répandit à ses yeux un grand jour sur toutes les matières, et dissipa, elle seule, une foule d'objections. Il consulta ainsi plusieurs docteurs catholiques ; et les trouva tous parfaitement d'accord sur la foi ; tandis que les protestants ne l'étaient pas et ne pouvaient l'être, en vertu même de leur premier principe. Ce parallèle fit sur lui une profonde impression. Il n'avait voulu prendre qu'une connaissance exacte de la doctrine catholique, et insensiblement il en était venu au point de n'y trouver rien que de raisonnable. Cependant, il ne pensait point à se convertir, du moins à Rome.

(1) Rohrbacher, Hist. de l'Eglise, vol. II, page 448.

« Je craignais, dit-il, de prendre une résolution trop précipitée ; mais la Providence, qui veille toujours sur moi, ne me permit pas d'apporter de plus longs délais, qui auraient pu avoir pour moi un résultat fatal ; elle me ménagea divers incidents qui hâtèrent ma conversion.

« Le premier fut que je lus par hasard un ouvrage du Père Ségneri, sur l'Ange gardien ; je fus frappé de cette belle dévotion, si bien fondée dans les saintes Ecritures, mais à laquelle je n'avais fait aucune attention pratique. Je résolus, par respect pour mon Ange gardien, de m'abstenir de tout péché. »

C'était une excellente préparation pour obtenir de Dieu la grâce de sa conversion entière.

La seconde circonstance qui amena son retour au catholicisme, fut la mort de Benoît-Joseph Labre.

En ce temps-là, lisons-nous dans Rohrbacher, mourut à Rome un saint personnage, *Benoît-Joseph Labre*, né le 26 mars 1748, à Saint-Sulpice d'Amettes, au diocèse de Boulogne en France. Encore enfant il annonçait déjà un saint. Loin de laisser paraître en lui des semences de vices, il ne manifestait pas même les défauts les plus excusables de cet âge. Devenu grand, il résolut de renoncer au monde. Frappé des avantages de la vie religieuse, il tenta successivement d'entrer à la Trappe et chez les Chartreux à Sept-Fonts. La faiblesse de sa santé ne permit pas de l'admettre aux vœux. Il s'en dédommagea en se condamnant à la même vie qu'il avait observée dans un monastère. En 1770, il fit par dévotion le voyage de Rome. Son but était de visiter le tombeau des saints Apôtres et de faire les pèlerinages d'Italie. Il fit ce voyage en pauvre véritable, marchant à pied, vivant des aumônes qu'il recevait sans les demander, et dont il distribuait même aux pauvres ce qui ne lui était pas exactement nécessaire ; pratiquant une humilité profonde, un détachement extrême et des mortifications continues. A Rome, il fréquentait assidûment les églises et y passait souvent la journée entière en prière. Après différents pèlerinages en Italie, en Allemagne et en Suisse, il se fixa, l'an 1776, dans la capitale du monde chrétien, et n'en sortit plus que pour aller une fois, chaque année, à Lorette. Il vivait dans une solitude et un silence presque continu, recherchant l'oubli et les humiliations, ne portant que des haillons repous-

sants, exerçant des austérités et s'unissant sans cesse à Dieu.

C'était une vie toute opposée à l'esprit du siècle.

Aussi Dieu ne manqua-t-il point de glorifier son humble serviteur.

A peine Benoît-Joseph Labre eût-il rendu le dernier soupir, le mercredi saint, 16 avril 1783, après quelques heures de maladie, que le bruit de sa sainteté, déjà connue de plusieurs, se répandit par toute la ville : on accourut dans la maison où il était mort. On le transporta dans une église voisine, où, pendant quatre jours, une foule immense assiégeait son cercueil, voulant baiser les pieds de cet homme de Dieu. Dans l'espace de quatre mois, dit le Père Bridgett, 80.000 petits morceaux de ses habits ou plutôt de ses haillons furent distribués comme des reliques ; et bientôt sa réputation se répandit dans toute l'Europe, en Amérique et même en Chine. Après ses funérailles, la foule, qui accourait dans l'église où il fut inhumé, fut si nombreuse, qu'il fallut constamment avoir recours à des soldats pour la garder et maintenir l'ordre.

On l'invoquait, on recherchait tout ce qui avait été à son usage. Plusieurs miracles opérés par son intercession furent plus tard confirmés par des informations juridiques. Le 20 avril, dimanche de Pâques, on ferma sa tombe, après avoir reconnu que son corps était aussi sain et aussi flexible qu'au moment de sa mort. Cependant des prodiges continuèrent à s'opérer. On accourait des différentes parties de l'Italie, pour obtenir de ce pauvre volontaire des grâces spirituelles, ou la guérison de différents maux ; et Dieu se plaisait à faire éclater la gloire de son serviteur, par les faveurs signalées qu'il accordait à son intercession.

En attendant que la cause de la Béatification de Benoît-Joseph Labre fût instruite, avec les délais prescrits et les formalités ordinaires, le titre de *Vénération* lui a été donné par un décret de la congrégation des Rites. (1)

Ces choses avaient lieu à Rome, juste au moment où M. Thayer se sentait mieux disposé vis-à-vis la religion catholique. Mais, tout d'abord, au lieu d'aider, elles retardèrent

---

(1) Rohrbacher, Hist. de l'Eglise, vol. II, page 448. Depuis, il a été béatifié par Pie IX, en 1873, — et mis au rang des saints par Léon XIII, en 1881.

plutôt sa conversion. La rumeur qu'un pèlerin, un mendiant, un homme vêtu de haillons, couvert de vermine, faisait des miracles, souleva tous ses préjugés de protestant. Pauvreté et miracles sont deux choses que détestent les mondains ; les miracles prouvent la grandeur et la puissance de Dieu, tandis que la pauvreté démontre le néant de ce monde. L'Église a toujours eu la pauvreté volontaire en grande estime, non seulement comme la pratique de la mortification, mais parce que celui qui l'embrasse prouve qu'il comprend que la vraie grandeur et la véritable richesse de l'homme ne consistent pas dans les choses extérieures, mais dans ce qui le rapproche le plus de Dieu qui est le souverain Bien. Le pauvre volontaire s'écrie avec saint François d'Assise : « Mon Dieu et mon Tout. » (1)

Écoutez maintenant parler le Père Thayer lui-même : « Telle était ma situation, lorsque la mort du Vénérable Labre et les miracles que l'on disait obtenir par son intercession commencèrent à faire du bruit à Rome et à devenir l'objet de toutes les conversations. Malgré les instructions que j'avais reçues et les lumières que j'avais acquises, je n'étais nullement disposé à croire les rapports du public sur cet homme vraiment extraordinaire. Parmi tous mes préjugés contre les catholiques, mon refus de croire aux faits miraculeux opérés au milieu d'eux était le plus enraciné dans mon âme. J'avais été élevé dans la conviction, commune à tous les protestants, qu'il ne saurait y avoir de miracles, parce qu'il ne s'en est jamais opéré un seul parmi nous.

« Non content de nier ceux que l'on rapportait alors, j'en fis l'objet de mes railleries, et dans les restaurants je me permis de me moquer d'une manière très inconvenante du Serviteur de Dieu, dont la pauvreté et la malpropreté me révoltaient ; et sous ce rapport je dépassais tous mes amis protestants.

« Néanmoins, comme le nombre et la valeur des témoignages augmentaient tous les jours, je crus qu'il était de mon devoir d'examiner moi-même les faits rapportés. J'eus plusieurs entretiens avec le confesseur du défunt, qui me raconta une partie de sa vie. J'allai voir quatre personnes que l'on disait avoir été miraculeusement guéries. Je constatai de mes

---

(1) Père Bridgett, page 10.

propres yeux l'état où elles se trouvaient actuellement ; puis je m'informai de la nature et de la durée de leur maladie et des circonstances de leur guérison opérée subitement. Je recueillis avec soin les témoignages de ceux qui en avaient eu connaissance, et après avoir pris les plus grandes précautions, j'en vins à la conviction de la réalité de chacun de ces miracles, au moins comme de faits absolument authentiques.

« Convaincu qu'il y avait quelque chose de surnaturel dans ces guérisons, je ne pus m'empêcher de faire un retour sur moi-même, et de considérer le risque que je courais pour mon salut en demeurant attaché à ma secte.

(A suivre.)

RENÉ-E. CASGRAIN, ptre.

— o —

### Bibliographie

— o —

— DICTIONNAIRE APOLOGÉTIQUE DE LA FOI CATHOLIQUE, contenant les Preuves de la Vérité de la Religion et les Réponses aux objections tirées des Sciences humaines. *Quatrième édition, entièrement refondue* sous la direction de A. D'ALÈS, professeur à l'Institut catholique de Paris, avec la collaboration d'un grand nombre de savants catholiques.

Gabriel BEAUCHESNE & Cie, éditeurs, Ancienne Librairie Delhomme & Brigueat, Rue de Rennes, 117, Paris (6e)

Le *Dictionnaire Apologétique de la Foi catholique*, publié en 1888 par l'abbé J.-B. Jaugéy, et deux fois réédité avec suppléments, n'a pas cessé de jouir d'une estime bien justifiée par les grands services qu'il a rendus. Néanmoins on s'accordait depuis longtemps à reconnaître l'opportunité d'une mise au point. Le travail de démolition et de reconstruction, plus facile à entreprendre qu'à circonscrire, a dépassé les prévisions primitives. Au lieu d'une quatrième édition refondue, nous offrons au public *un livre nouveau*, où l'on retrouvera des fragments de l'ancien.

Pleinement convaincue que la vérité catholique n'a rien à craindre des recherches loyalement conduites, la direction s'est appliquée à faire marcher de pair le sérieux de l'information scientifique avec la docilité aux directions de l'Église. De pré-

cieux-s collaborations ont heureusement renouvelé ou même créé certaines parties, entre lesquelles nous signalerons celles qui touchent à l'histoire générale des religions, aux origines chrétiennes, aux relations de la révélation chrétienne avec les sciences de la nature, aux doctrines sociales de l'Eglise. Le choix d'un format plus grand et d'un caractère plus fin a permis de faire entrer dans un même nombre de pages une quantité de matières presque double.

*D'après une évaluation qui n'a rien de mathématique, mais repose sur des bases sérieuses, l'ouvrage sera complet en 10 ou 12 fascicules, et l'impression sera terminée en trois ans.*

Les fascicules, ne pouvant être acquis que par les souscripteurs de l'ouvrage complet, ne se vendent pas séparément.

Le premier fascicule, répondant à peu près à la lettre A, a paru le 15 octobre 1908. Le second fascicule a suivi en janvier 1909.

Chaque fascicule de 160 pages ou 320 colonnes in-4°, franco, prix : 5 fr.

— ORDINAIRE DE LA MESSE, avec les Chants des Funérailles, en notation musicale moderne, d'après l'Édition Vaticane, suivi des Messes de Du Mont les plus usitées (version authentique). Transcription exécutée par les soins de Amédée GASTOUÉ, consultant de la Commission pontificale pour les livres liturgiques grégoriens. In-18 (VIII-102 pp.), 0. fr. 25, franco, 0. fr. 35, broché ; en cartonnage, dos toile, 0. fr. 40, franco, 0. fr. 50. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette Paris (6°).

— LA PASSION DE JÉSUS-CHRIST. Courtes méditations pour chaque jour du Carême, par le R. P. RICHARD F. CLARKE, S. J. Traduites de l'anglais par J. Reymond, professeur, avec l'autorisation de la « Catholic Truth Society ». Broché. 0. fr. 75.

Aubanel Frères, éditeurs imprimeurs de N. S. P. le Pape. Avignon (France).

On ne lira pas ces pages devant un crucifix, sans se sentir plus fort et plus dévoué.

— Où puisez-vous votre sagesse, demandait-on à saint Thomas de Villeneuve ? — *Moins dans les livres que dans le Crucifix*, répondit-il. (L'auteur des *Paillettes d'or*.)

Pour « la nourriture spirituelle pendant le Carême », rien ne

pouvait arriver plus à propos que la traduction en français de l'admirable petit livre du P. Clarke.

C'est bien ainsi que j'avais conçu l'idéal du « pain quotidien », du « pain supersubstantiel » de l'âme pendant le Carême.

Après une méditation « préliminaire » sur la manière de méditer sur la Passion, — méditation qu'il sera utile de faire dès la veille des Cendres alors que la folie et le vice s'emparent de tant d'âmes, — le livre bienfaisant commence par une méditation pour le mercredi des Cendres, et ainsi de suite chaque jour, jusqu'à la veilles de Pâques.

Chaque méditation tient sur deux pages : chacune est divisée, avec une merveilleuse clarté, en trois points. Même au plus fort des occupations de la vie, en ayant ce livre à sa portée, on peut en une minute lire la douzaine de lignes composant chacune des trois parties de la méditation, et avoir là un aliment fécond pour la réflexion, une sorte de nourriture concentrée de l'âme.

Rien de plus pratique que cet excellent petit livre, conçu en vue du bien des âmes, et qui leur sera plus utile, dans la brièveté de ses suggestions, que beaucoup de gros livres.

— *Brochure de propagande. Allons à l'Eucharistie* ; par A. Drive. — Une jolie petite brochure de 32 pages. Prix : 0. fr. 10 ; la douzaine : 1. fr. 20 ; le cent : 8. fr. 25 ; les cinq cents, 41 fr. ; le mille : 80 fr. Librairie Aubanel Frères, Avignon, France.

---

### Le Concile

---

Il paraît certain que, l'été prochain, le premier Concile plénier du Canada se tiendra à Québec.

En annonçant cette nouvelle, la plupart des journaux indiquent que ce Concile aura lieu sous les auspices de la « Church Extension Society ». C'est là une assertion aussi absurde que possible.